

NOTE POUR UNE REDEFINITION DU MOT "PIEGE"

Dans le n° 3 de la revue "Techniques & Culture", A. TESTARD (1984) rappelait que "la simple présentation ou même, la description des moyens par lesquels les chasseurs-cueilleurs se procurent du gibier suppose un minimum de classement" et, dans une étude précédente, nous avons personnellement défini la chasse à l'aide de pièges comme une "technique d'acquisition violente, indirecte et individuelle des moyens de subsistance de genre animal" ; mais, relativement à la définition particulière d'un ou du piège lui-même, la terminologie communément admise paraît assez floue et, pour qui désirerait établir une classification précise de ce genre de chasse, propre à introduire en son sein quelques confusions dommageables. Nous nous proposons ici de développer rapidement une simple esquisse d'une approche du piège et de son utilisation, pouvant mener à une définition moins indéterminée quant à d'éventuels travaux à venir.

Le langage courant et la nomenclature savante établissent souvent un quiproquo entre l'instrument de piégeage stricto sensu, et sa fonction au coeur d'un dispositif particulier : un piège est indifféremment une arme ou un mode de chasse, un engin ou une technique spécifique d'utilisation de celui-ci. Le mot glisse des uns aux autres, induisant une indétermination de la pensée, une conceptualisation flottante de la chose même, capable d'altérer toute compréhension de la construction, de la pose et de l'action de l'arme elle-même et des savoirs liés à sa mise en action. Le piège est-il une arme, un engin ou un procédé ? La polysémie du terme autorise et demande, nécessairement, l'exposé de plusieurs définitions :

Pour MAUSS (1947) "le piège est une arme passive" et, pour LIPS (1951) "un procédé mécanique" ; pour LEROI-GOURHAN (1945) "un instrument" et, plus récemment, pour JAMIN (1979) c'est "un instrument écologiquement spécialisé". Pour TESTARD (1984) c'est "un instrument" ; MERITE (1942) considère le piège comme "un engin", substantif toujours pertinent puisque, employé depuis le XVIIe siècle, il est encore admis par la législation française. Pour BAHUCHET (1971), il s'agit "d'engins et de machines". Et, pour finir, prenant en considération certaines définitions générales de dictionnaires contemporains, il faudrait admettre que le piège est une arme et un procédé : en effet, selon le dictionnaire "Robert", c'est "un instrument ou un dispositif" ; mais, en 1794, BULLIARD le savait déjà : "c'est une machine, mais aussi une "ruse qui sert à prendre un animal".

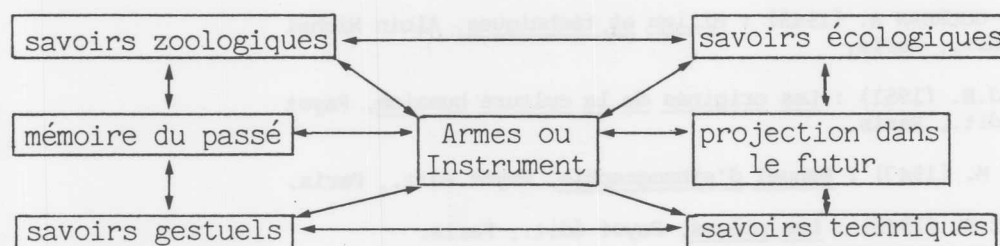
Cette énumération, non limitative, là pour montrer diverses approches de cette technique d'acquisition, reflète les difficultés de langage éprouvées face à un phénomène complexe en maintes applications et, bien évidemment, riche d'intentions et de connaissances multiples. Si, en accord entre autre avec les

analyses de JAMIN (1979), nous pensons que les pièges sont des moyens écologiquement spécialisés, définissant des relations animal-homme à tendance maximale, impliquant -à l'encontre de l'acte cynégétique- l'absence de l'Homme, nous pensons également que l'acte ceptologique demande, justement par cette absence humaine, un ensemble de savoirs diversifiés (ce que laissent également entendre plusieurs définitions citées) dont le manque rend caduque l'arme du piège elle-même. Car, le fait de chasser au fusil donne, sans grandes connaissances particulières, d'acceptables résultats, alors que la chasse à l'aide de pièges requiert, pour être efficace, une multitude d'acquis culturels, de savoir-faire, sans lesquels la pose de l'engin est pratiquement inopérante.

Piéger demande une intense et délicate relation entre l'Homme et la faune et la flore. On imagine encore trop peu la somme d'ingéniosité nécessaire à la capture d'une bête par piège : elle exige patience et compréhension du gibier et de son biotope, obligeant à une perception subtile des comportements de l'animal chassé ; en bref, elle suppose un savoir raffiné sur les animaux et leur monde, savoir notablement enrichi d'une expérience technique et gestuelle, chronologiquement transmise, et réinterprétée selon le matériau et le mode de ramassage spécifique de l'animal convoité.

Avoir fréquenté, dans la décennie passée, de nombreux braconniers de toute espèce, nous a donné une perception relativement exacte de leur vocabulaire. Concernant précisément l'arme du piège, maints braconniers disaient "le fer" ou mieux, le nom précis de l'engin : "le col de signe", "la trappe", "le lacet", plaçant souvent ce terme dans la construction de la phrase explicative du comportement lié à l'emploi de cette arme : "je prends la trappe pour faire un piège à belette"; avec cette "poire d'angoisse", je vais essayer d'attraper un renard".

Nous nous proposons donc de suivre, dans la terminologie de cette technique, les piégeurs eux-mêmes "qui parlent comme ils chassent", en comprenant bien que leur vocabulaire n'est jamais dissocié de leurs actes, vocabulaire souvent clair, loin de toute confusion, reflétant au plus haut degré leur vérité première puisque, faisant corps avec la nature, le chasseur aux pièges sait relier pratiquement les différentes parties de son expérience -et de l'expérience du passé- en des ensembles remémorés, imaginés et anticipés. Et ce que les piégeurs réalisaient de si fine manière, ils nous le disaient de plus rigoureuse façon : "je vais "faire" un piège", "je prends le fer pour monter un piège". Voir et écouter les braconniers nous a fait comprendre que, sans doute aucun, piéger implique un rapport global au monde animal et végétal. C'est pourquoi le piège n'est jamais un unique instrument de capture, mais manifestement, un tout techno-culturel permettant seul l'acquisition de la bête, soit :



L'instrument, ou l'arme, ne prend son sens et n'existe que soudé à un ensemble de savoirs spécifiques qui le rendent efficace. Fondamentalement, un piège c'est : une arme de piégeage + un milieu naturel + les savoir-faire d'un piégeur. Ces aspects, bien que distincts, sont liés, et l'analyse qui les séparerait nous paraîtrait faussée, ou tout au moins déformée ; cette analyse ne peut être fondée que si elle les aborde dans leur interaction, car certes ils évoluent dans une relative indépendance, mais toujours en réagissant les uns sur les autres. Dès lors, ce que le savoir courant nomme "piège" - l'arme ou l'instrument, techniquement construit, en manufacture ou de manière rustique - devrait être appelé selon nous, soit "arme de piégeage", "arme de piège", ou "engin de piégeage", "engin de piège" et, le substantif "piège" ne devrait s'appliquer qu'à l'ensemble développé plus haut. Cette nouvelle définition "globalisante" pourrait affiner les descriptions des techniques de chasse à l'aide de pièges ou, tout au moins, faire disparaître la confusion qui nous fait encore trop dire : "je prends un piège pour faire un piège" ! et serait plus près de la technique même, et du comportement des piégeurs, puisque isolée, l'arme d'un piège n'est rien, et pourrait aussi bien servir à décorer un appartement qu'à prendre un animal. De ce qui précède, nous pourrions avoir une nouvelle définition du piège, en des termes proches de ceux-ci :

PIEGE : ensemble indissociable de savoirs éco-zoologiques et techno-culturels permettant l'acquisition d'individus du monde animal, de manière individuelle et indirecte.

G. RAYMOND
CH - 1049 Ogens

BAHUCHET S. (1971) : Chasse et pêche au Paléolithique supérieur, Science et Nature, 104 : 21-30.

BULLIARD (1794) : Avicéptologie française ou traité général de toutes les ruses dont on peut se servir pour prendre les oiseaux qui sont en France, Cussac édit., Paris.

JAMIN J. (1979) : La tenderie aux grives, Institut d'Ethnologie édit., Paris.

LEROI-GOURHAN A. (1945) : Milieu et techniques, Albin Michel édit., Paris.

LIPS J.E. (1951) : Les origines de la culture humaine, Payot édit., Paris.

MAUSS M. (1947) : Manuel d'ethnographie, Payot édit., Paris.

MERITE E. (1942) : Les pièges, Payot édit., Paris.

RAYMOND G. (1983) : Griffes de fer. Chairs rouges. Cris (Une introduction à l'étude des modes de piégeage relatifs aux Mammifères dans les chaînes du Jura, entre les années 1970 et 1980), Mémoire de diplôme EHESS.

TESTARD A. (1984) : La classification des méthodes de chasse, Techniques & Culture, 3 : 119-128.